

**COMMUNE d'AIRE-SUR-LA-LYS**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 24 FÉVRIER 2025**

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS  
EN DATE DU 24 FÉVRIER 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le **LUNDI 24 FÉVRIER à 20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 14 février 2025.

**ETAIENT PRESENTS :** M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIM Marie-Christine, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.

Mme ROUX Nathalie a donné procuration à Mme ALLAN Patricia.

M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

---

**Secrétaire de séance : Mme BLONDEL Suzette**

Fin de la séance : 21h25

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : PIÈCE DE THÉATRE « UN ATELIER POUR DEUX » LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2025  
À LA SALLE DU MANÈGE : FIXATION DES TARIFS.**

---

**2025-02-N°3**

La pièce de théâtre « Un atelier pour deux » se produira à la salle du Manège, le samedi 13 décembre 2025 à 20h00.

Une partie de la vente des billets, à tarif préférentiel, s'effectuera directement à la Mairie, par les agents habilités de la régie « Spectacles, fêtes, cérémonies et remises de prix », conformément au contrat conclu avec la société « Le Bureau des spectacles ».

- Tarif préférentiel d'entrée de ce spectacle :

➤ 38 €

(Places numérotées réservées à la vente en Mairie - une seule catégorie).

*Le Conseil municipal,*

*Après avoir entendu le rapport de Madame Florence WOZNY - Maire-Adjointe ;*

*Et après en avoir délibéré,*

**DECIDE A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE - D'ADOPTER le TARIF de la pièce de théâtre « Un atelier pour deux ».**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Claude DISSAUX

